



## **PROCES-VERBAL**

### **CONSEIL MUNICIPAL SEANCE N° 88 DU 10 AVRIL 2025 A 19 H EN SALLE DE MAIRIE**

Le Dix Avril deux mille vingt-cinq, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sylvette FAIVRE, Maire.

La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux et affichée le 01 Avril 2025.

**Personne(s) présente(s) :**

- FAIVRE Sylvette
- MUOT Gérard
- JEANNEY Nathalie
- GEOFFROY Philippe
- PETROVIC Laurence
- CORVEC Jean-Pierre
- MOTTE Loïc
- NACHIN Pierre
- GRANDMOUGIN Théo
- BLOCH Matthieu
- DJAKONI René
- CURTI Géraldine

Absents excusés : Stéphanie MORIN et Matthieu BLOCH parti à 20h15 après le vote des budgets.

**Secrétaire de séance :** Loïc MOTTE

### **ORDRE DU JOUR**

- 1/ Approbation du dernier procès-verbal du Conseil en date du 27 Mars 2025
- 2/ Approbation des Comptes Financiers uniques 2024
- 3/ Vote des budgets primitifs 2025
- 4/ Vote des 3 taxes 2025
- 5/ Subventions des associations
- 6/ Questions diverses

## **1/ Approbation du dernier procès-verbal du Conseil en date du 27 Mars 2025**

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le dernier procès-verbal du Conseil du 27 Mars 2025 après avoir effectué la rectification demandée par Matthieu BLOCH.

## **2/ Approbation des Comptes financiers uniques de 2024**

Madame le Maire donne la parole à Nathalie JEANNEY pour présenter les deux Comptes Financiers Uniques du Bois et de la Commune de 2024.

Elle explique que ceux-ci remplacent les comptes administratifs du Maire qui devaient être en concordance avec les comptes de gestion du trésorier.

Elle nous informe des ratios et indicateurs de la Commune, notamment l'encours de la dette par rapport à l'an passé et a le plaisir de nous annoncer que nous sommes bien classés en zone verte concernant l'endettement de la Commune.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT)

Vu le courrier de la DDFIP accordant la mise en place du Compte Financier Unique (CFU) dans notre Commune le 24 octobre 2024

Vu que les Comptes Financiers Uniques se substituent aux comptes administratifs et aux comptes de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A la majorité des suffrages exprimés, 10 Voix POUR 0 Voix CONTRE et 1 Abstention, Madame le Maire n'ayant pas pris part au vote, APPROUVE le COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 de Colombier-Fontaine et celui du BOIS ;

DONNE POUVOIR à Madame le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

<b>BUDGET GENERAL</b>	Fonctionnement	Investissement	Restes à Réaliser
Dépenses	924 860.82 €	478 654.98 €	-16 330.42 €
Recettes	1 006 606.50 €	175 028.01 €	
SOLDE	+ 81 745.68 €	- 303 626.97 €	
Résultat Reporté			
<b>TOTAL</b>	<b>101 141.11 €</b>	<b>- 212 019.49 €</b>	
<b>BUDGET BOIS</b>			
Dépenses	55 851.47 €	0 €	
Recettes	22 758.65 €	4 294.46 €	
SOLDE	- 33 092.82 €	0 €	
Résultat Reporté			
<b>TOTAL</b>	<b>23 021.72 €</b>	<b>4 294.46 €</b>	

Il est proposé au vote les différents comptes financiers uniques

Budget PRINCIPAL	POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 1
Budget BOIS	POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 1

### 3/Vote des Budgets primitifs 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2346-2 relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu la loi sur l'instruction M57 précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget,

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le 15 avril 2025,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

ADOpte le budget primitif 2025 établi en conformité avec la nomenclature M57 pour le budget BOIS arrêté comme suit :

BUDGET BOIS	Dépenses :	Recettes :
Fonctionnement	38 716.02 €	38 716.02 €
Investissement	4 294.46 €	4 294.46 €

POUR : 11      CONTRE : 0      ABSTENTIONS : 1

Et pour le Budget de la Commune comme suit :

BUDGET	Dépenses :	Recettes :
Fonctionnement	997 168.11 €	997 168.11 €
Investissement	299 296.92 €	315 627.34 €
Restes à Réaliser	16 330.42 €	-

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 1

Sortie de Matthieu BLOCH à 20h15.

#### **4/Vote des 3 taxes locales 2025**

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

En conséquence, Madame le Maire propose de maintenir les taux comme suit :  
Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- taxe d'habitation : 6.96 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 33.85 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 21.52 %

CHARGE Madame le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux,
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

#### **5/Subventions des Associations 2025**

Il est proposé d'attribuer pour l'année 2025, les subventions suivantes :

Associations	Subventions demandées	TOTAL A ATTRIBUER
CROC EN CIRQUE	1 000	800
FC 3 CANTONS	2 880	2 880
CLIQUE ETOUVANS	400	300
BIBLIOTHEQUE	3 000	2 800
ALPHABETISATION	150	150
ANCIENS COMBATTANTS	250	250
COLOMBIER FITNESS	1 000	800
CLUB DU 3EME AGE	250	200
DONNEURS DE SANG	300	250
ACCA	250	250
LES ROUES DU SOUVENIR	850	850
BROUILLONS CULTURE	0	0
COMITE DES FETES	500	500
COMITE PEINTURE	0	0
LES P'TITS CROS	500	500
AMICALE DES POMPIERS	1 500	500
<b>TOTAL</b>	<b>12 830 €</b>	<b>11 030 €</b>

Le Conseil est d'accord à l'unanimité.

Gérard MUOT informe le Conseil qu'il reste à régler 180 € au Comité des Fêtes pour l'achat de film sur les portes de la salle du 14 rue du stade.

Sylvette FAIVRE explique au Conseil qu'une nouvelle association a été créée : « les roues du souvenir » par le Docteur MINIGGIO en vue de réparer d'anciens véhicules militaires. La subvention demandée correspond à un devis réaliser pour préparer le 85<sup>ème</sup> anniversaire de la bataille de France, manifestation prévue les 31 mai et 1<sup>er</sup> juin prochain.

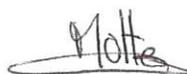
#### 6/Questions diverses

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'il y a des gros soucis au niveau de la falaise au 9 rue du Graverot chez Madame MAGRET et qu'il va falloir y remédier rapidement.

Sylvette FAIVRE annonce également une bonne nouvelle : elle a reçu en mairie un document offrant la possibilité de louer un emplacement pour des panneaux photovoltaïques sur le toit des bâtiments BAUMANN, ce qui apporterait des recettes supplémentaires.

La Séance est close à 20h58.

Le Secrétaire de Séance,



Le Maire,

